

Nom commercial : Top Antigel

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Top Antigel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Additif pour produits pétroliers

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ERC FRANCE

6 Rue de l'Épinette 77340 Pontault-Combault

tél. 01.64.43.27.02

Email : Info@erc- france.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poisons de Strasbourg 03.88.37.37.37

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Asp. Tox. 1; H304

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH07



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène

A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide

Nom commercial : Top Antigél

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Mentions de danger

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208

Contient (Z)-4-[C11-13 (branched) alkylamino]-4-oxo-2-butenoic acid. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

P391

Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

donnée non disponible

Evaluation vPvB

donnée non disponible

Nom commercial : Top Antigél

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène			
	- 918-811-1 - 01-2119463583-34	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 STOT SE 3; H336	>= 70,00 - < 90,00	% en poids
2	Hydrocarbures C10-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromates (2-25%)			
	- 925-653-7 - 01-2119458869-15	EUH066 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène			
	- 918-811-1 - -	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 STOT SE 3; H336	< 5,00	% en poids
4	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide; 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide			
	136920-07-5 406-640-0 616-047-00-0 01-0000015616-68	Skin Sens. 1; H317	< 2,50	% en poids
5	(Z)-4-[C11-13 (branched) alkylamino]-4-oxo-2-butenoic acid			
	- 701-116-0 - 01-2119980949-12	Aquatic Chronic 2; H411 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	< 2,50	% en poids
6	naphthalène			
	91-20-3 202-049-5 601-052-00-2 -	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Carc. 2; H351	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

(*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Nom commercial : Top Antigél

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Dioxyde de carbone (CO₂); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art.

Nom commercial : Top Antigél

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Acides; Bases; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	naphtalène	91-20-3	202-049-5
	91/322/EWG		
	Naphtalene		
	VLE (8h)	50	10 ppm
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Naphtalène		
	VLE (8h)	50	10 ppm
	Remarque/s	C2	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène			-	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	151	mg/m ³
2	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide			136920-07-5 406-640-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	250	mg/kg/jour

Nom commercial : Top Antigél

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène			-	
				918-811-1	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m ³
2	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide			136920-07-5 406-640-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/kg/jour

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. filtre combiné

Filter respirateur EN14387-A

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: PVC
Épaisseur du matériel	0,8 mm
Temps de passage	4 h

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Matériau approprié coton

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
liquide	
Odeur	
Donnée non disponible.	
Seuil d'odorat	
Donnée non disponible.	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / Zone d'ébullition	
Valeur	> 160 °C

Nom commercial : Top Antigél

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Point de fusion / Zone de fusion			
Donnée non disponible.			
Point de décomposition / Zone de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	>	61	°C
Température d'auto-inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
Donnée non disponible.			
Propriétés explosives			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité (solide, gaz)			
Donnée non disponible.			
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;			
Donnée non disponible.			
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur			
Donnée non disponible.			
Taux d'évaporation			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Donnée non disponible.			
Solubilité dans l'eau			
Donnée non disponible.			
Solubilité(s)			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
Donnée non disponible.			
Viscosité			
Valeur	<	20,5	mm ² /s
Température de référence		40	°C
Type	cinématique		

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Nom commercial : Top Antigél

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
DL50	>	2200	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	naphtalène	91-20-3	202-049-5
DL50		533	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : Top Antigel

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour la reproduction			
Donnée non disponible.			

Cancérogénicité			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
Donnée non disponible.			

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
LL50		>= 2 - 5 mg/l	
Durée d'exposition		96 h	
Espèces		Oncorhynchus mykiss	
Méthode		OCDE 203	
Source		ECHA	
2	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
CL50		> 100 mg/l	
Durée d'exposition		96 h	
Espèces		Danio rerio	
Méthode		EU C.1	
Source		ECHA	

Nom commercial : Top Antigél

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
NOEC	>=	10	mg/l
Espèces	Danio rerio		
Méthode	OECD 204		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
LE50	>=	3	mg/l
Durée d'exposition		- 10	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EU C.2		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
NOEC	>=	10	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
LE50	>=	1	mg/l
Durée d'exposition		- 3	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
CE50	>	80	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
NOEC	>=	80	mg/l
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Source	ECHA		

Nom commercial : Top Antigél

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	A mixture of: 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C16)alkylacetamide;2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilotetrakis-N,N-di(C18)alkylacetamide	136920-07-5	406-640-0
CE 20	>	1000	
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
Type	DCO		
Valeur		49,56	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : Top Antigél

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

Nom commercial : Top Antigel

Code produit: 1831F02-20FR

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 12.11.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 12.11.2018

Région: FR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)	
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.	
Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation	
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.	
Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX	
Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Prod-ID 734412